

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kim Tremblay

<https://www.cadre21.org/membres/739b1e358b08472bf93b142b>

Date d'obtention : 2021-03-11 19:44:46

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, lorsqu'un élève du milieu scolaire vient dénoncer une situation qu'il vit ou est «témoin», il est important de prendre le temps d'ouvrir la méthode d'intervention SEXTO afin de prendre la version et il se peut que selon les différentes versions, nous n'ayons pas à contacter la police si ce n'est pas relié à de la pornographie.

Il faut s'assurer de savoir si l'acte est impulsif ou malveillant, et également si l'élève refuse de collaborer en refusant de donner l'appareil, la police sera contacté immédiatement afin que ce soit eux qui utilisent la loi et prennent possession de l'appareil.

En communiquant avec la police, ils rentreront en contact avec la famille également.

Dans certains cas, il se peut que cela en reste à cette intervention mais il est également possible que cela soit déposer au DPCP.

### Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il peut y avoir certaines nuances entre la dénonciation d'un parent qui se présente à l'école puisque le dossier SEXTO est aussi pour des répercussions possibles à l'école sinon, la famille peut en tout temps se présenter au poste de police.

Il est important de prendre toutes les déclarations des personnes témoins afin de corroborer ou non certaines versions afin de voir si l'acte semble impulsif ou malveillant.

Ça ne veut pas nécessairement dire que les démarches vont se judiciairisées mais toutefois, les parents seront rencontrés afin de les informés de la situation et s'assurer que les jeunes ne récidivent pas.

L'optique est de protéger la victime et de s'assurer de limiter les dégâts sur la propagation de ces photos.

Il a aussi une nuance à apporter entre des photos (maillots) et de la pornographie qui riment davantage avec des photos ou vidéos intimes avec des gestes explicites.

### Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève vient par lui même mentionner qu'il a reçu ou envoyé une photo, il y a déjà une partie des personnes impliquées qui veulent que la situation se résolve.

Toutefois, lorsqu'un amie vient «dénoncer» une situation, il se peut que les élèves concernées ne soient pas à l'aise de discuter de cette situation. Toutefois, cela fait partie de nos interventions et de la relation d'aide.

Je peux aussi toutefois concevoir que selon la version que l'élève peut nous donner , cela peut les mettre dans une position plus vulnérable à dire si pour de l'argent, sous la menace, combien de personnes peuvent avoir des photos en leur possession ou autres... Ce genre de discussions peut mettre les élèves plus mal à l'aise.